



CP FRESNES : Déclaration liminaire

CSA du 22 juin 2026

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA,**

Avant d'aborder les différents points qui nous réunissent aujourd'hui, **FO Justice** souhaite recentrer ce CSA sur ce qui constitue la préoccupation première des personnels : leur sécurité, leurs conditions de travail et leur santé.

Ces dernières semaines, le Centre pénitentiaire de Fresnes a connu une succession d'incidents graves, d'agressions, de violences, de départs de feu, de découvertes d'objets prohibés et d'interventions mobilisant fortement les personnels. Chaque jour, les agents assurent leurs missions avec professionnalisme malgré une pression opérationnelle devenue permanente.

Dans ce contexte, **FO Justice** ne peut passer sous silence la question du cycle de travail matin-nuit.

Alors même que l'administration exige une vigilance constante, une réactivité immédiate et une attention de chaque instant de la part des personnels, elle continue de maintenir un système de travail qui place certains agents dans des situations de fatigue extrême.

Comment peut-on exiger d'un agent qu'il assure pleinement sa mission de sécurité après avoir été éveillé pendant près de vingt-quatre heures ?

Comment peut-on demander aux personnels d'être irréprochables lorsque l'organisation du travail elle-même génère une fatigue incompatible avec les exigences de sécurité qui leur sont imposées ?

Chaque incident récent nous rappelle pourtant que la moindre seconde d'inattention peut avoir des conséquences majeures.

FO Justice réaffirme une nouvelle fois son opposition à ce cycle de travail qui épuise les personnels, dégrade leur santé et augmente les risques professionnels. La sécurité des établissements passe aussi par la préservation de la capacité opérationnelle des agents.

À cette problématique s'ajoute l'épisode caniculaire que nous traversons actuellement.

Les personnels travaillent dans des conditions particulièrement difficiles, parfois dans des secteurs où les températures deviennent rapidement insupportables. La fatigue, la déshydratation et l'épuisement s'ajoutent à des missions déjà exigeantes.

FO Justice souhaite connaître les mesures concrètes mises en œuvre pour protéger les personnels :

- Distribution d'eau et moyens de rafraîchissement ;
- Adaptation éventuelle de certaines organisations de service ;
- Consignes données à l'encadrement ;
- Mesures prévues en cas de prolongation de l'épisode caniculaire.

Nous souhaitons également obtenir des réponses concernant les différentes expertises médicales actuellement sollicitées pour plusieurs agents.

FO Justice rappelle que l'administration ne peut se substituer aux autorités médicales compétentes ni outrepasser son champ de compétences.

Nous constatons que plusieurs collègues demeurent suspendus dans l'attente d'avis médicaux ou de décisions administratives alors que les conséquences humaines, professionnelles et financières peuvent être particulièrement lourdes.

À ce titre, nous nous réjouissons de la récente décision du conseil médical ayant permis la reprise de fonctions de l'un de nos collègues. Cette décision démontre que certaines situations méritent d'être appréciées avec prudence et objectivité.

Nous espérons désormais que les prochains dossiers bénéficieront du même examen impartial et que les collègues toujours dans l'attente d'une décision pourront rapidement voir leur situation clarifiée.

FO Justice souhaite également connaître :

- L'état d'avancement des différentes expertises en cours ;
- Le nombre d'agents actuellement suspendus dans l'attente d'un conseil médical ;
- Les délais moyens de traitement observés ;
- Les mesures mises en place afin d'éviter des situations de blocage excessivement longues.

Enfin, nous ne pouvons ignorer les difficultés persistantes rencontrées par les personnels du CP Fresnes :

- Sous-effectifs chroniques ;
- Multiplication des missions et des contraintes opérationnelles ;
- Départs non compensés ;
- Conditions de travail dégradées ;
- Manque de visibilité sur l'avenir de l'établissement et sur les travaux à venir.

Les agents ont besoin de réponses concrètes, de décisions rapides et d'une administration qui accompagne ses personnels plutôt qu'une administration qui, trop souvent, donne le sentiment d'exiger toujours davantage sans apporter les moyens correspondants.

FO Justice restera particulièrement vigilante sur l'ensemble de ces sujets et continuera de porter sans concession la parole des personnels du Centre pénitentiaire de Fresnes.

Pour FO Justice – Bureau Local du Centre pénitentiaire de Fresnes.

